



CHARTRE D'AGRICULTURE DURABLE DU PAYS A3V

Pour une agriculture vivante, dynamique et porteuse d'avenir
2010-2014

Septembre 2010

L'élaboration de la Charte d'Agriculture Durable du Pays A3V a été réalisée grâce au soutien financier de



Provence-Alpes-Côte d'Azur

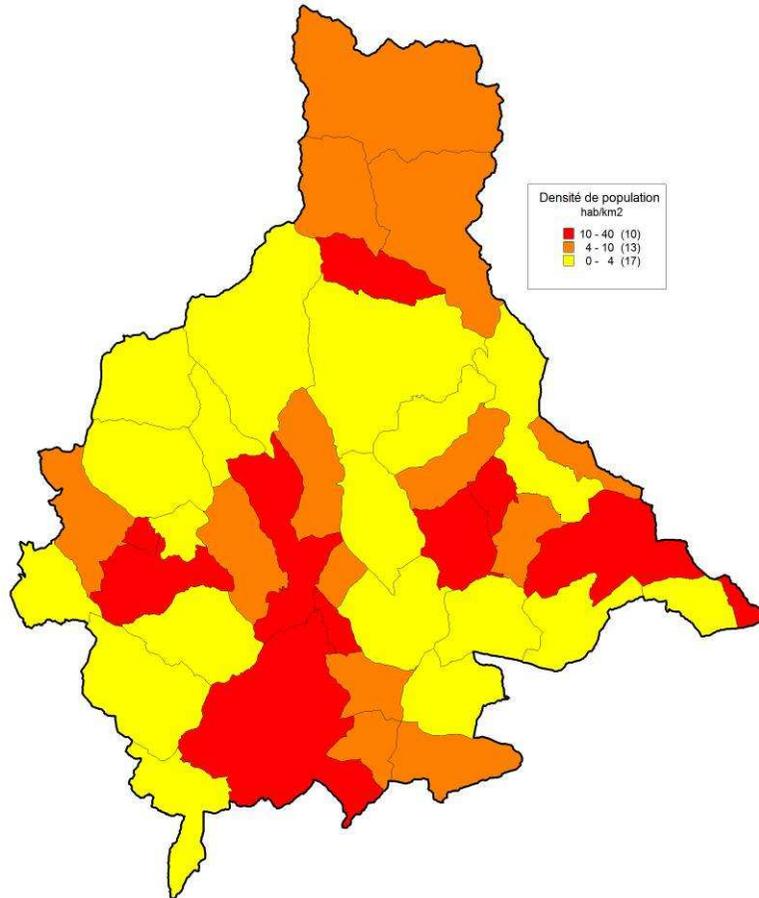
SOMMAIRE

- PRESENTATION DU PAYS A3V.....3
- UNE DEMARCHE CONCERTEE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE.....5
- L'AGRICULTURE : UNE ACTIVITE IDENTITAIRE DU TERRITOIRE6
- DIAGNOSTIC PATRIMONIAL.....7
- TROIS ENJEUX7
- PLAN D' ACTIONS.....8
- GOUVERNANCE DE LA CHARTE..... 10
- SIGNATAIRES ET PARTENAIRES..... 10



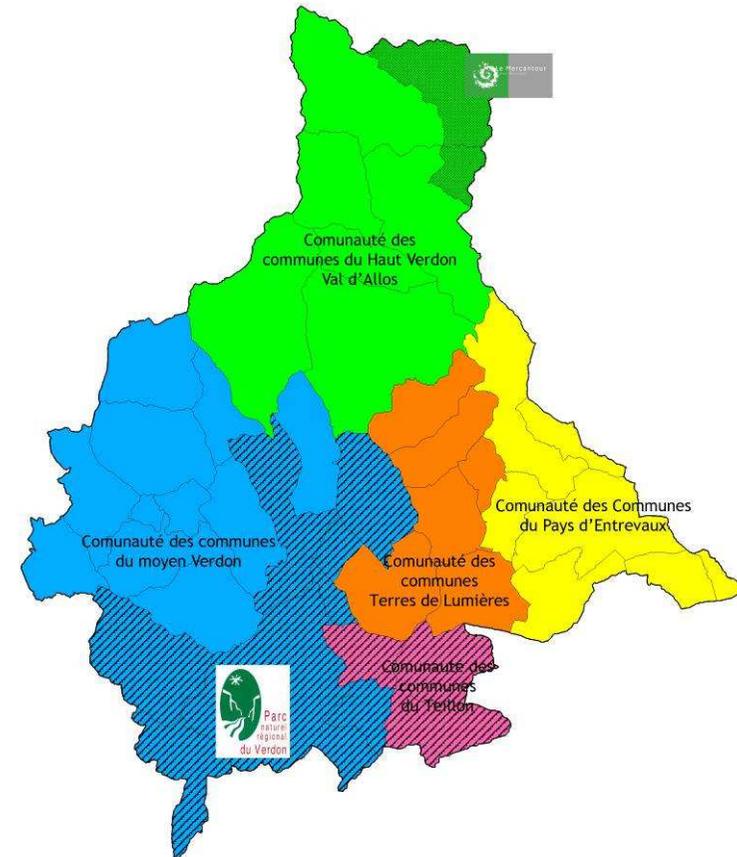
Les Hommes

Le Pays A3V est un territoire rural qui comptait un peu plus de 10 000 habitants au dernier recensement de la population. La densité moyenne est de 6 habitants au km². La principale agglomération est la sous-préfecture de Castellane qui compte moins de 1 700 habitants. Seules 6 communes comptent plus de 500 habitants.



Le Pays A3V est aussi une destination touristique importante. Les résidences secondaires représentent 65 % des habitations du territoire et accueillent une population importante pour le territoire. L'attractivité touristique est centrée autour de deux grands pôles : le Val d'Allos pour les activités hivernales et de montagne d'une part et le Verdon pour les activités estivales de sport d'eau vive d'autre part.

5 communautés de communes et 2 Parcs



Les Communautés de Communes sont engagées dans l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'environnement à travers la gestion des déchets, le logement, les activités culturelles. Elles n'ont pas de compétence agricole ; toutefois elles souhaitent s'impliquer dans ce domaine et soutenir l'évolution de cette activité.

Le territoire est aussi concerné par deux parcs. Le Parc National du Mercantour sur les communes d'Allos et de Colmars et le Parc Naturel Régional du Verdon avec 11 communes (Allons, Angles, Castellane, Demandolx, La Garde, Peyroules, Rougon, Saint-André les Alpes, Saint-Julien du Verdon, Senez et Soleilhas)

UNE DEMARCHE CONCERTEE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

Cette démarche initiée en 2006 par le Pays A3V s'est concrétisée en 2009 avec la mobilisation des différents acteurs locaux concernés par l'activité agricole : les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence, les élus des Communes et des Communautés de Communes, les membres du Comité de Pays et du Conseil de Développement du Pays A3V, le Comité de Développement Agricole des Hautes Vallées A3V, les représentants de l'Administration, l'Office National des Forêts, la SAFER, le CPIE Alpes-Provence, le Parc National du Mercantour, le Parc Naturel Régional du Verdon, le CERPAM, les Offices de tourisme et plus généralement toutes les personnes intéressées pour contribuer au maintien et au développement de l'agriculture sur le territoire. Ces intervenants se sont réunis régulièrement pendant les 18 mois d'élaboration de la charte.

La méthodologie d'élaboration de la charte a été la suivante :

2009			2010				2011	2012 / 2013 / 2014			
COPIL	REUNIONS PUBLIQUES	ETAT DES LIEUX	COPIL	REALISATION D'UN FILM ATELIERS DE PORSPECTIVE	COPIL	ELABORATION DES FICHES ACTIONS	VALIDATION DES FICHES ACTIONS	COPIL	SIGNATURE DE LA CHARTE	PRESENTATION DE LA CHARTE	➤
										MISE EN PLACE DES ACTIONS	
Janvier	Mars - Septembre	Octobre - Janvier	Février - Mai	Mai - Août	Septembre	Octobre - Février					

Des réunions publiques ont été organisées dans les 6 cantons du Pays A3V. Cette concertation a permis de promouvoir la démarche concertée d'agriculture durable et d'en expliquer les objectifs. Ensuite, des enquêtes ont été réalisées auprès des agriculteurs, des élus et d'autres acteurs de la société civile. Ces enquêtes complétées d'éléments statistiques ont permis de constituer un état des lieux et dresser un diagnostic patrimonial de l'agriculture du Pays A3V. Cet état des lieux et ce diagnostic ont été validés par le comité de pilotage de la démarche.

Dans le même temps, un film intitulé "Plus loin que les vallées" a été réalisé. Ce film, auquel le Conseil de Développement du Pays A3V a été associé, avait comme objectif de compléter le diagnostic de l'agriculture locale. Le film a été projeté lors de projections-débats à l'automne 2009 pour affiner les orientations de la démarche.

Au début de l'année 2010 l'animation de différents ateliers de prospective a permis de définir les enjeux prioritaires, les orientations de la Charte d'Agriculture Durable et les pistes d'actions. Un groupe de travail constitué d'agriculteurs, d'élus et d'autres acteurs du territoire, s'est réuni à quatre reprises sur 4 thèmes :

- Présentation de l'état des lieux et émergence de 3 enjeux fondamentaux
- Enjeu 1 : Améliorer les revenus agricoles
- Enjeu 2: Disposer durablement du foncier
- Enjeu 3: Maintenir l'agriculture en favorisant la transmission des exploitations agricoles.

Les nombreux débats et propositions issus des ateliers ont permis de proposer, élaborer et finaliser des fiches actions qui se regroupent autour des trois grands axes d'intervention.

Le 18 septembre 2010, lors de la 27^{ème} Foire Agricole de Saint-André les Alpes, la Charte d'Agriculture Durable du Pays A3V a été signée officiellement. Elle sera présentée aux différents acteurs au cours de l'hiver 2010 - 2011. La mise en œuvre opérationnelle de la Charte se déroulera de 2010 à 2014. La démarche concertée d'agriculture durable du Pays Asses-Verdon-Vaire-Var a permis de mobiliser les acteurs et partenaires du Pays autour d'un projet collectif concerté de soutien et de développement des activités agricoles du territoire. Elle est finalisée dans une Charte d'Agriculture Durable du Pays qui lance une dynamique de partenariats pour la mise en œuvre des actions structurantes. A l'échéance de la Charte, les signataires pourront décider de la proroger tacitement pour une nouvelle durée de trois ans afin de permettre d'assurer une continuité dans les actions.

L'AGRICULTURE : UNE ACTIVITE IDENTITAIRE DU TERRITOIRE

Evolution du nombre d'exploitations agricoles :

- une diminution de 50 % des exploitations agricoles en 20 ans (de 619 à 303),
- mais, dans le même temps, un maintien des exploitations dites professionnelles (188 en 2009, contre 194 en 1988).

Démographie agricole :

- 205 chefs d'exploitation et co-exploitants, soit 1,98 % de la population du territoire
- 57 % des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans.
- 280 membres familiaux sur les exploitations en 2000
- 58 salariés agricoles dont 47 saisonniers
- Une trentaine de bergers employés par les groupements pastoraux

Installation agricole :

- 48 installations en 9 ans (entre 2000 et 2009)
- Peu d'installation hors cadre familial
- Peu de reprise d'exploitation agricole
- 22 communes n'ont pas connu d'installation depuis 2000
- Une trentaine d'installations en élevage dont 16 en ovin viande

L'utilisation du sol

- **20 631 ha utilisés en 2008 (14 % du territoire du Pays A3V), dont 80 % de surfaces en pâturage**
- La Surface Agricole Utile du territoire a diminué de 9 % depuis 1988.
- **27 000 ha d'alpage sont aussi valorisés par le pastoralisme (16 % du territoire du Pays)**
- **L'agriculture valorise donc 30 % du territoire**

Les productions agricoles

- une agriculture orientée vers l'élevage : 73 % des exploitations sont en système « élevage spécialisé » dont plus de 50 % en élevage ovin viande (53 000 brebis permanentes et 47 000 ovins transhumants).
- 7 grands types d'élevage : ovin viande, ovin laitier, bovin allaitant, bovin laitier, caprin, équin, apiculture
- Des productions végétales moins présentes et très localisées : fourrage, maraîchage (Entrevaux, Clumanc), arboriculture (Entrevaux), lavande fine, houblon, châtaigne (canton d'Annot), petits fruits rouges, ...

Agriculture et multi-activité

- une soixantaine d'exploitations diversifient leur activité (accueil à la ferme, restauration, hébergement, visite), vente à la ferme, travaux agricoles à façon)
- seulement 16 sont inscrites dans un réseau (Bienvenue à la ferme (12 exploitations), Accueil Paysan (1), Itinéraires paysans (6), Maison de Produits de Pays (une dizaine).
- peu de labellisation : 10 exploitations en Agriculture Biologique, 3 exploitations bénéficiant de l'AOC huile essentielle de lavande fine, 8 éleveurs en Label rouge Agneau de Sisteron, 2 en IGP miel de Provence,...



DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

Les différents entretiens réalisés auprès des trois catégories d'acteurs : élus, agriculteurs, autres acteurs, ont permis de mettre en avant la vision qu'ils avaient du territoire et de l'agriculture. Ces entretiens ont aussi permis d'identifier les atouts, les faiblesses, les blocages, les attentes et les volontés d'agir pour l'agriculture du territoire.

La vision des acteurs rencontrés :

- **Une agriculture identitaire et traditionnelle**, qui bénéficie d'une image contrastée.
- **Le rôle premier de l'agriculture locale est l'entretien de l'espace** et vient avant la fonction de production.
- L'agriculture telle qu'elle est pratiquée actuellement maintient les espaces ouverts et favorise la biodiversité.
- **Des productions agricoles de qualité, mais en quantité insuffisante**. La gamme des produits mériterait également d'être étoffée.
- **Une valorisation des productions locales confidentielle** : Quels produits ? où trouver les produits ?
- **Les relations avec les autres activités, les autres usagers du territoire sont globalement bonnes**. Il y a peu de conflits d'usages.
- Malgré tout, il y a un **manque de lien** avec les autres activités, notamment avec **le tourisme**.

TROIS ENJEUX

Suite à cet état des lieux complété par les éléments de diagnostic, les ateliers de prospectives ont permis de révéler trois axes fondamentaux pour la pérennité de l'activité agricole sur ce territoire : économique, foncier et démographique. La charte vise à soutenir ces domaines par le biais d'actions communes et concertées

Axe I - AMELIORER LES REVENUS AGRICOLES

- Valoriser les productions agricoles et conforter les filières
- Contribuer au développement des circuits courts
- Diversifier les activités agricoles et développer l'offre d'activités d'accueil à la ferme
- Communiquer sur l'offre d'activités, de produits, d'hébergements à l'échelle du territoire
- Améliorer le revenu des exploitations agricoles par les énergies renouvelables

Axe II : DISPOSER DURABLEMENT DE FONCIER AGRICOLE

- Garantir des espaces à l'agriculture
- Préserver le potentiel agricole du territoire
- Encourager la reconquête des espaces

Axe III : MAINTENIR L'AGRICULTURE PAR LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- Accompagner les cessations d'activité et préparer la transmission des exploitations agricoles
- Développer des dispositifs innovants pour faciliter la transmission des exploitations agricoles

PLANS D' ACTIONS

ENJEUX	Objectifs	Actions
<u>AMELIORER LES REVENUS AGRICOLES</u>	Valoriser les productions agricoles et conforter les filières	<i>Engager une action sur l'identité culinaire et l'approvisionnement des restaurants en produits locaux : Pays gourmand</i>
		<i>Etudier l'opportunité de développer la filière laine sur le territoire du Pays A3V</i>
		<i>Valoriser la viande ovine : Monter des partenariats avec les transformateurs</i>
		<i>Valoriser la viande ovine en développant une gamme de produits halal</i>
		<i>Lancer une réflexion pour anticiper les conséquences de l'avancée de l'Aïd sur l'élevage ovin</i>
		<i>Etudier la possibilité de relancer la filière lavande</i>
	Contribuer au développement des circuits courts	<i>Etude d'opportunité sur l'ouverture d'un point de vente en circuit court à Castellane</i>
	Diversifier les activités agricoles et développer l'offre d'activités d'accueil à la ferme	<i>Créer des produits agritouristiques innovants</i>
		<i>Développer l'offre d'accueil à la ferme des campings cars et structurer la communication / promotion autour des aires d'accueil des campings cars</i>
	Communiquer sur l'offre d'activités, de produits, d'hébergements à l'échelle du territoire	<i>Mettre en place des outils de communication pertinents sur l'offre d'activités agritouristiques, de produits agricoles, d'hébergement</i>
	Améliorer le revenu des exploitations agricoles par les énergies renouvelables	<i>Sensibiliser les professionnels agricoles aux énergies renouvelables</i>
		<i>Former les professionnels agricoles à la production d'électricité à la ferme, ou à d'autres types d'énergies renouvelables</i>
		<i>Réaliser un répertoire des différents opérateurs de photovoltaïque</i>
		<i>Accompagnement personnalisé à la réalisation d'installation en énergie renouvelable et organisation d'un groupement d'achat</i>

ENJEUX	Objectifs	Actions
<u>DISPOSER DURABLEMENT DE FONCIER AGRICOLE</u>	Garantir des espaces à l'agriculture	<i>Sensibiliser les collectivités territoriales à l'intérêt de l'agriculture et du foncier agricole</i>
	Préserver le potentiel agricole du territoire	<i>Accompagner les collectivités dans leur réflexion pour la prise en compte de l'agriculture dans leur projet communal/intercommunal</i>
	Encourager la reconquête des espaces	<i>Réfléchir à une réorganisation foncière</i>
		<i>Veiller au maintien du foncier agricole sur des territoires où l'enjeu de transmission des exploitations agricoles est fort</i>
<u>MAINTENIR L'AGRICULTURE PAR LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES</u>	Accompagner les cessations d'activité et préparer la transmission des exploitations agricoles	<i>Sensibiliser les professionnels agricoles cédants à la cessation d'activité et à la transmission de leur exploitation</i>
	Développer des dispositifs innovants pour faciliter la transmission des exploitations agricoles	<i>Accompagner et former les exploitants agricoles à la transmission de leur exploitation agricole</i>
		<i>Orienter les porteurs de projet vers les structures d'accession au foncier</i>
		<i>Etudier les opportunités de favoriser la construction de logements pour les nouveaux installés en agriculture</i>

GOUVERNANCE DE LA CHARTE

Le comité de pilotage mis en place pour l'élaboration de la démarche reste actif pour une durée de cinq ans afin veiller à la réalisation de la charte.

Les membres du comité de pilotage :

- Pays A3V
- Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence
- Conseil de Développement du Pays A3V
- Comité de Développement Agricole des Hautes Vallées de l'Asse, de la Vaire, du Var et du Verdon
- Conseil Général des Alpes de Haute-Provence
- Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Préfecture des Alpes de Haute Provence
- Sous-Préfecture de Castellane
- Direction Départementale des Territoires 04
- Office National des Forêts
- Les Communautés de Communes du Pays A3V
- Parc Naturel Régional du Verdon
- Parc National du Mercantour
- CERPAM
- Maison Régionale de l'Elevage
- Maison de la transhumance
- Agribio 04
- CPIE Alpes Provence
- SAFER 04
- Chambre du Commerce et de l'Industrie des Alpes de Haute-Provence
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes de Haute-Provence

Ce comité de pilotage se réunira chaque année pour faire un point sur l'avancement des actions et des projets en cours.

Le Pays A3V, le Conseil de Développement et la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence assurent conjointement une mission de suivi et d'animation en continu de la Charte d'Agriculture Durable. Ces organismes constituent le comité technique et de suivi de la Charte. Ils se réunissent autant que de besoin et invitent à leurs travaux toute personne ou tout organisme compétent.

Et, au-delà de leur participation à des comités, l'ensemble des acteurs locaux qu'ils soient de la sphère agricole, des collectivités locales ou de la société civile, s'engage en fonction de leurs compétences et de leurs possibilités à porter, accompagner, financer les projets et actions de cette démarche concertée d'agriculture durable.

SIGNATAIRES ET PARTENAIRES

Signataires de la Charte d'Agriculture Durable :

Ils s'engagent à mobiliser les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à l'application de la Charte et à la réalisation des actions prévues dans ce cadre, en fonction de leurs compétences et de leurs champs d'intervention respectifs.

Pays A3V, Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence, Conseil de développement, Préfecture des Alpes de Haute-Provence, Conseil Général des Alpes de Haute Provence, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Partenaires :

Ils s'engagent à soutenir dans leurs actions les principes énoncés dans la Charte.

Les partenaires proposés de la Charte sont : les collectivités, organismes et associations suivantes : Les communes du Pays A3V, les communautés de communes, le CDA Asse-Verdon-Vaire-Var, Bienvenue à la ferme, CERPAM, SAFER 04, PNR du Verdon, PN du Mercantour, CPIE, Agribio 04, Association Petra Castellana, Office National des Forêts, Maison de l'Elevage, Maison de la Transhumance. D'autres structures pourront être sollicitées pour être partenaires au cours de la mise en œuvre de la Charte. Les partenaires manifesteront leur intention par un courrier adressé au référent de la Charte.